



BULLETIN D'ADHÉSION À L'ANVL 2022

L'adhésion est valable pour une année civile.

Une première adhésion après septembre est valable jusqu'à la fin de l'année suivante.

NOUVELLE ADHÉSION

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION

Nom :
pour les personnes morales merci d'indiquer le nom de la structure suivi de celui de la personne contact à qui transmettre les informations concernant l'association

Prénom :

Courriel : Téléphone :

Adresse complète :

Je verse à l'ANVL :

- Cotisation simple (avec bulletin) : 50 €
- Cotisation familiale (avec bulletin) : 60 €
- Cotisation seule (sans bulletin) : 30 €
- Cotisation étudiante (sur présentation de la carte) : 10 €
- Cotisation personne morale : 100€
- Abonnement au bulletin seul (collectivités & associations) : 40€

*Vous pouvez déduire de vos impôts 66% de vos dons dans la limite de 20% de votre revenu imposable annuel.
Un reçu fiscal vous sera adressé par l'ANVL.*

dont (éventuellement) un don de :euros pour l'ANVL

MONTANT TOTAL : €

Ci-joint un chèque de€ à l'ordre de l'ANVL

IBAN : FR76 4255 9100 0008 0121 5382 376

Fait à Signature :

Le

Souhaitez-vous recevoir par courriel les
informations de l'ANVL autres que le bulletin ?

A retourner, avec votre règlement, à :

ANVL - Station d'écologie forestière - route de la Tour Denecourt - 77300 Fontainebleau

L'association Pro Natura Ile de France est devenue officiellement le Conservatoire d'espaces naturels d'Île-de-France. Il rejoint le réseau national et ses 3 800 sites. Cette reconnaissance vient conforter les actions menées depuis plus de 30 ans par Pro Natura Ile de France pour préserver le patrimoine naturel francilien.

